

Les établissements à Courbevoie



Anglais britannique

École maternelle du Bellay
Élémentaire Pierre-de-Ronsard
Collège Georges-Seurat
Lycée Lucie-Aubrac (rentrée 2018)



Chinois

École maternelle Molière
École élémentaire Lamartine
Collège Alfred-de-Vigny
Lycée Lucie-Aubrac (rentrée 2018)



Allemand

École maternelle La Farandole
École élémentaire Rouget-de-Lisle
Collège Georges-Pompidou
Lycée Lucie-Aubrac (rentrée 2018)



Arabe

École maternelle Sonia-Delaunay
École élémentaire André-Malraux
Collège Les Renardières
Lycée Lucie-Aubrac



Coréen

École maternelle Théophile-Gautier
École élémentaire Armand-Sylvestre
Collège Les Bruyères
Lycée Lucie-Aubrac (rentrée 2018)



Anglais américain (rentrée 2018)

École maternelle Sonia-Delaunay
École élémentaire André-Malraux
Collège Les Renardières
Lycée Paul-Lapie (rentrée 2018)

Informations pratiques pour l'inscription

Le recrutement des élèves est organisé sur la base d'un dossier de candidature déposé auprès de l'école ou de l'établissement.

Un entretien et des tests dans la langue de sa section peuvent être proposés.

Dossier d'inscription : www.ac-versailles.fr/dsden92

Renseignements :

Frédéric Verney - 01 71 14 28 40 / ce.ia92.dve2@ac-versailles.fr



www.hauts-de-seine.fr

2-16, bd Soufflot - 92015 Nanterre Cedex - tél. : 01 47 29 30 31



Les Sections internationales

The international Sections



Courbevoie

Conseil départemental des Hauts-de-Seine • Pôle Communication • © Fotoïa • Mars 2017 • NL



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Hauts-de-Seine





De l'école primaire jusqu'en terminale, les sections internationales de Courbevoie offrent un parcours exigeant aux enfants des familles étrangères ou binationales installées en France comme aux enfants français revenus d'expatriation ou disposant de la motivation et des compétences linguistiques nécessaires. Avec l'ouverture de ces nouvelles sections, le Département des Hauts-de-Seine, l'Académie de Versailles, la Ville de Courbevoie et la Région Île-de-France s'associent pour l'attractivité du territoire. S'ouvrir au monde est plus que jamais vital et cela commence à l'école.

Les sections internationales

Un dispositif bilingue et biculturel

Les sections internationales sont mises en place par le ministère de l'Éducation nationale, en coopération avec les pays partenaires. Leur originalité est d'intégrer, au sein du système français, un enseignement relevant non seulement de la langue, mais aussi des méthodes pédagogiques du pays partenaire.

Les élèves

Les sections internationales offrent aux enfants la possibilité d'être intégrés dans le système scolaire français tout en continuant les apprentissages dans leur langue maternelle. Pour y être admis, ils doivent présenter un dossier et passer un examen.

Le parcours de formation

Ce parcours exigeant peut commencer dès la grande section de maternelle pour aboutir à la classe de terminale. Les élèves suivent une scolarité française, à laquelle sont intégrés des enseignements spécifiques leur permettant de suivre une formation poussée dans la langue du pays partenaire.

À partir du collège, deux disciplines sont dispensées dans la langue de la section, en fonction de programmes mis en place conjointement par le ministère français et les autorités éducatives du pays partenaire :

- la « langue et littérature » ;
- l'histoire-géographie ;
- pour les sections internationales chinoise et coréenne uniquement, l'histoire-géographie est remplacée par des mathématiques.

Les enseignements spécifiques représentent 8 à 10 heures d'enseignement hebdomadaire dans la langue de la section, dont 4 à 6 heures supplémentaires par rapport aux horaires normaux d'enseignement.

Les enseignants

Ils sont le plus souvent locuteurs natifs de la langue qu'ils enseignent et titulaires des diplômes d'enseignement du pays partenaire. Lorsqu'il s'agit d'enseignants français, ces derniers bénéficient d'une expérience d'enseignement dans le système du pays partenaire de la section.

Examens et diplômes

À l'issue d'un parcours de formation en section internationale, les élèves passent des épreuves spécifiques au diplôme national du brevet (DNB) et au baccalauréat, de façon à obtenir l'option internationale du DNB et l'option internationale du baccalauréat (OIB).

La section internationale de Courbevoie

Un continuum des apprentissages innovant, de l'école primaire au lycée

- En maternelle et en élémentaire, 3 heures d'enseignement minimum sont dispensées dans la langue choisie.
- Le projet pédagogique est élaboré conjointement par les équipes éducatives des écoles et les enseignants de sections internationales. Il est intégré au projet d'école.